

**CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL  
ET ENVIRONNEMENTAL**

**SESSION ORDINAIRE DE 2011**



**COMPTE RENDU INTÉGRAL**

**Séance du mardi 12 avril 2011**

---

*Intervention de M. Alain Chatriot, chargé de recherche au CNRS :  
le CESE, les légitimités d'une institution de la République*

*Présentation architecturale du Palais d'Iéna par M. Serge Macel,  
architecte en chef des bâtiments civils et palais nationaux*

---



**SOMMAIRE**

<b>COMMUNICATIONS .....</b>	<b>5</b>
Calendrier des assemblées plénières et nouvelles saisines .....	5
<b>INTERVENTION DE M. ALAIN CHATRIOT, CHARGÉ DE RECHERCHE AU CNRS : LE CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL , LES LÉGITIMITÉS D'UNE INSTITUTION DE LA RÉPUBLIQUE.....</b>	<b>8</b>
<b>PRÉSENTATION ARCHITECTURALE DU PALAIS D'IÉNA PAR SERGE MACEL, ARCHITECTE EN CHEF DES BÂTIMENTS CIVILS ET PALAIS NATIONAUX. ....</b>	<b>23</b>

**Présidence de M. Jean-Paul Delevoye**

*La séance est ouverte à quatorze heures trente.*

**M. le Président.** La séance est ouverte.

**COMMUNICATIONS**

**M. le Président.** Mes chers collègues, Monsieur l'ambassadeur du Japon a été très sensible à l'attention que vous avez bien voulu manifester à nos amis japonais et au soutien que nous leur avons apporté dans l'épreuve qui les frappe et dans les deux défis qu'ils doivent relever, sur la sécurité nucléaire et le désastre causé par le tremblement de terre et le tsunami. Il m'a fait porter un message que je vous transmets.

***Calendrier des assemblées plénières  
et nouvelles saisines***

**M. le Président** Je vais maintenant vous présenter le calendrier prévisionnel des assemblées plénières. Aujourd'hui, afin que l'ensemble des nouveaux membres s'imprègne de l'histoire du Conseil économique, social et environnemental, nous entendrons M. Chatriot, chargé de recherche au CNRS. Ensuite, pour bien connaître l'esprit de cette maison, celui du palais d'Iéna, M. Macel, architecte en chef des bâtiments civils et palais nationaux, nous parlera de son histoire. Pour celles et ceux qui le souhaitent, nous pourrions ensuite organiser une visite.

Au cours de la réunion du Bureau, nous avons accepté le principe que, le 26 avril 2011, M. Philippe Le Clezio viendra nous présenter les indicateurs du développement durable. De plus, si les documents des actuaires sont acceptés et la validation du bureau actée, nos deux questeurs, Mme Boutaric et M. Le Clezio, viendront vous exposer la problématique du régime de retraite des membres du Conseil économique, social et environnemental. Cette séance n'aura pas vocation à être une séance de débat, au sens strict du terme, mais plutôt une séance de présentation de la situation et des différentes pistes envisagées. Vous aurez l'occasion de poser toutes les questions nécessaires pour bien comprendre l'enjeu. Ensuite, il y aura une appropriation par les questeurs et par le Bureau des décisions à prendre avant le 1<sup>er</sup> juillet pour stabiliser ce régime de retraite, dont je vous rappelle qu'il est lourdement déficitaire et que, sans correction, il consommera la totalité du fonds de réserve dans les deux ans et demi qui viennent.

Concernant la valorisation du palais d'Iéna, grâce à la grille tarifaire mise en place par Bercy, à la motivation des services et à la volonté du personnel du CESE, nous sommes déjà près d'atteindre l'objectif d'à peu près un million d'euros de recettes. Je suis en contact avec le ministère du Budget pour faire en sorte que nous puissions bénéficier d'une disposition conforme à celle des

musées. En effet, nous encaissons les recettes sur le titre V mais sans pouvoir nous en servir pour payer le personnel, dont la rémunération relève du titre II.

Nous souhaitons donc pouvoir bénéficier d'une relative porosité afin de ne pas tomber dans cette espèce de paradoxe qui ferait que la bonne organisation de colloques et d'événements nous permettant d'encaisser des recettes grâce à l'implication de notre personnel ne permette pas à celui-ci d'en bénéficier. C'est un des mystères de la comptabilité publique, mais grâce à la compréhension du ministre du budget, j'espère que nous arriverons à compenser tout cela.

Enfin, M. Macel pourra aussi nous faire part de la réflexion que nous lui avons demandé de mener pour que, dans cet hémicycle, sur un calendrier qu'il reste à préciser avec les questeurs, nous ayons une amélioration considérable de votre confort. En effet, nous lui avons demandé de nous présenter un projet global d'investissement sur la sonorisation que nous espérons avoir pour septembre/octobre, mais également une vision globale de la climatisation, de l'évacuation des fumées et de tous les moyens techniques dont souhaiteraient disposer les utilisateurs (télévision, visioconférence), pour faire en sorte que le Palais d'Iéna soit un outil de travail performant, confortable, efficace, et qu'il devienne un centre d'attractivité pour les entreprises, les associations et les syndicats. Car nous souhaitons en faire un lieu de débat partagé, en essayant de mettre en valeur l'épure de ce bâtiment en conciliant efficacité, confort et esthétique.

Ce matin, le Bureau a acté le principe selon lequel les avis doivent être plus concis et la forme des rapports modifiée, le Journal officiel ayant accepté l'idée que l'on puisse apporter un peu de couleur, d'empathie... À l'aide des rapporteurs et des administrateurs, nous devons faire en sorte que l'outil soit très percutant, très interpellant. Il faut que nos avis soient entendus et pour qu'ils le soient, ils doivent être pertinents mais il faut aussi donner envie de les découvrir.

Pour la suite de nos travaux, les 24 et 25 mai, nous aurons le premier rapport sur *La future PAC après 2013*, dont le rapporteur est M. Hochart.

Les 14 et 15 juin, nous aurons la première réponse à la saisine gouvernementale *La dépendance des personnes âgées*, avec comme rapporteurs M. Verollet et Mme Weber. Puis, *Pôle emploi et la réforme du service public de l'emploi : quelle efficacité pour les travailleurs et les employeurs*, dont le rapporteur sera M. Jamme.

Les 28 et 29 juin, *La biodiversité*, avec comme rapporteur M. Blanc. Puis *Les enjeux du G20*, dont les rapporteurs seront MM. Guirkinger et Vasseur.

Les 12 et 13 juillet, *La protection sociale*, avec comme rapporteur M. Capdeville. Puis *Les énergies renouvelables outre-mer, une ressource nationale*, avec M. Galenon comme rapporteur.

Les 13 et 14 septembre, *Les inégalités à l'école*, avec comme rapporteur M. Nau, puis *Bilan et perspectives du programme national de renouvellement urbain, action de l'ANRU*, dont la rapporteure sera Mme Lienemann.

Les 27 et 28 septembre, *La mobilité des jeunes*, avec comme rapporteur M. Bernardin. Puis *Le rapport annuel sur l'état de la France*, dont les rapporteurs seront MM. Guérin et Zehr.

Les 11 et 12 octobre, nous répondrons à la saisine gouvernementale sur la compétitivité, que le Bureau a confiée ce matin à la section des activités économiques, il s'ensuit qu'aucun rapporteur n'est encore désigné.

Puis *Quelles missions et quelle organisation de l'État dans les territoires*, dont la rapporteure sera Mme Doneddu, les 25 et 26 octobre, *Les enjeux de la prévention en matière de santé*, avec comme rapporteur M. Etienne.

**M. le Président.** Nous avons ajouté *La mobilité des jeunes*, saisine confiée à la section de l'éducation, ainsi que *Les négociations climatiques internationales à l'aune de la conférence de Durban*. Enfin, le Bureau a donné son accord à la section de l'environnement, pour qu'elle poursuive la réflexion engagée sur *Animal et société*, donc sur le statut de l'animal.

Mes chers collègues, il est important d'entendre ce que va nous dire M. Chatriot. Nous avons découvert que, depuis de très nombreuses années, il faisait des études sur le Conseil économique, social et environnemental. Il va nous expliquer notre passé, nos valeurs, notre légitimité par rapport à l'histoire. Peut-être ferais-je venir aussi, prochainement, M. Rosanvallon qui s'interrogeait beaucoup sur les contrepouvoirs nécessaires au sein des démocraties et qui estimait indispensable la légitimité de la société civile par rapport aux légitimités démocratiques.

Ce sujet a toujours été au cœur des débats, y compris des révolutionnaires et de tous celles et ceux qui recherchaient la liberté citoyenne. Les démocraties subissent de tout temps la dictature du court terme. Nous pourrions peut-être réfléchir à ce pourrait être l'Académie du futur (dixit Pierre Rosanvallon), que moi, j'appelle l'Assemblée du temps, à ce que pourrait être le CESE par rapport à l'incapacité qu'ont souvent les démocraties, sous la dictature du court terme, à privilégier une vision à moyen et long terme qui est souvent le support des enjeux collectifs alors que les intérêts catégoriels exigent des réponses immédiates. C'est un des sujets sur lesquels nous devons débattre pour conférer du sens à notre action.

**INTERVENTION DE M. ALAIN CHATRIOT,  
CHARGÉ DE RECHERCHE AU CNRS :  
LE CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL ,  
LES LÉGITIMITÉS D'UNE INSTITUTION DE LA RÉPUBLIQUE.**

**M. Chatriot.** Je suis très honoré de pouvoir m'exprimer aujourd'hui devant cette assemblée. Je ne vais pas vous faire un historique exhaustif de l'histoire de cette institution. J'espère ne pas être trop aride dans ma présentation. Je vous proposerai certes des approches historiques, mais aussi des pistes de réflexion sur les légitimités d'une institution de la République.

En introduction, je souhaiterais fixer les grands cadres pour ceux qui, parmi vous, connaîtriez le moins bien l'histoire de cette institution, histoire assez complexe que je présenterai chronologiquement pour cadrer les exemples que je donnerai par la suite.

Les origines du Conseil peuvent être resituées de manière très lointaine, mais pour l'historien, ce qui semble essentiel, c'est la manière dont, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, sont institués dans le cadre de l'affirmation de la République en France, des débats sur les formes de la représentation politique. Ces débats sont en partie liés à un contexte de fort essor du syndicalisme ouvrier, mais également à des débats portés par le catholicisme social, et d'autres sur la compétence de la démocratie, avec une acceptation progressive des corps intermédiaires.

À ces débats de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et du début du vingtième siècle, après le choc de la Première Guerre mondiale et toute une série d'expériences de négociations sociales, en 1925, est créé le Conseil national économique sur fond de polémique politique, par un simple décret. Mais l'institution réussit à se maintenir malgré les alternances politiques et son statut est confirmé par une loi en mars 1936. Si son rôle devient plus important sous le Front populaire, le Conseil est supprimé par le régime du Maréchal Pétain et remplacé par différents organismes corporatifs qui, au cours de la Seconde Guerre mondiale, n'ont qu'une existence officielle mais pas de réalité. En revanche, les mouvements de Résistance sont tous partisans d'un progrès des formes de la démocratie sociale, ce que l'on retrouve notamment dans le programme du Conseil national de la résistance et qui explique qu'au début de la IV<sup>e</sup> République, le Conseil économique est inscrit en termes de titre III dans la Constitution. Il est alors présidé jusqu'à sa mort par Léon Jouhaux, aurolé d'un prestige important, puisqu'il reçoit le prix Nobel de la Paix alors qu'il est Président du Conseil.

Dans le même temps, ce sont des périodes difficiles marquées par les débuts de la guerre froide et toute une série de tensions liées au fonctionnement de l'institution. Celle-ci est alors, sous la IV<sup>e</sup> République, réinstallée dans les locaux qu'elle occupait depuis le début des années 1930, dans une des ailes du Palais Royal. Les débats constitutionnels de l'été 1958 concernent évidemment le Conseil économique, mais finalement, l'institution est maintenue et devient le Conseil économique et social. C'est à ce moment qu'intervient un changement de localisation avec l'installation au Palais d'Iéna, non sans difficultés.

Par la suite, sous la V<sup>e</sup> République, on a des questionnements répétés sur l'organisation de l'institution, mais un maintien, y compris au-delà du référendum d'avril 1969, avec un changement de nom à l'été 2008 : nous sommes aujourd'hui au Conseil économique, social et environnemental.

Le regard de l'historien sur ces questions, comprenez-le bien, ne sera ni celui du polémiste ni celui de l'hagiographe. Je ne vais pas non plus me lancer dans une longue galerie de portraits, même si j'essaierai de faire ressortir quelques figures qui ont marqué l'histoire de l'institution. Vous verrez que je les prendrai volontairement dans des temps historiques en apparence lointains, mais il me semble que ce sont des figures utiles à rappeler pour comprendre les enjeux de légitimité du Conseil.

J'ai fait un certain nombre de travaux liés à l'histoire de l'institution il y a quelques années. J'y avais consacré, sous la direction de Pierre Rosanvallon, ma thèse de doctorat, mais uniquement sur la période de l'entre-deux guerres, de 1925 à 1940. Ma connaissance des périodes ultérieures existe, mais elle est un peu plus faible. Vous comprendrez donc que mes choix d'exemples et d'arguments soient plus liés à des temps anciens. Par la suite, j'ai été amené à continuer à travailler sur cette institution, notamment pour de multiples objets de recherche, avec une attention particulière sur un point important, - vous pardonneriez ce moment corporatiste de l'historien -, à savoir les archives de l'institution. De ce point de vue, le Conseil économique, social et environnemental fait partie des institutions de la République qui ont eu un vrai souci de leur politique d'archives. C'est un point important à signaler.

Deuxième temps de cette introduction : une interrogation sur les différents types de légitimité. Rassurez-vous, je ne vais pas me lancer ici dans une démonstration de philosophie politique. Pour apprécier la légitimité d'un Conseil économique - cette question pourrait s'appliquer à d'autres exemples dans d'autres pays - trois dimensions jouent immédiatement : la dimension de sa composition, celle de ses attributions et celle de son fonctionnement, et donc, de ses résultats.

La composition est bien sûr une question cruciale puisqu'elle s'articule autour de la première fonction de ce type d'institution : la représentation de la société dans l'État et auprès du pouvoir politique. Elle a été au cœur de très nombreux débats au long du XX<sup>e</sup> siècle. Je ne vais pas placer ce thème arbitré très récemment par la révision constitutionnelle et la loi organique au cœur de ma présentation. Ne pouvant le négliger pour autant, je vais lui consacrer quelques éléments d'analyse à la fin de mon introduction. Les attributions ont toujours été au cœur de discussions et de polémiques. Si les républicains ont toujours souhaité que le Conseil reste dans des fonctions consultatives, d'autres projets se sont développés et pouvaient être de nature très différente, notamment corporatiste pendant l'entre-deux guerres et ambitionnant de fusionner le Sénat et le Conseil après la Seconde Guerre mondiale. L'équilibre des institutions de la V<sup>e</sup> République après le référendum de 1969 semble conserver au Conseil son rôle consultatif. Plusieurs questions sont cependant posées : ses relations avec les autres institutions de la République, sa capacité d'auto-saisie, la possibilité d'être saisi par voie de pétition. Si l'ensemble de ces attributions joue un rôle dans la

légitimité de l'institution, elles sont fixées par des textes juridiques et l'historien, comme le juriste, peut juste en décrire l'évolution. Cela ne sera donc pas au cœur du propos que je vais tenir devant vous cet après-midi.

Il s'agira, pour essayer de vous motiver et vous faire comprendre un certain nombre d'enjeux de l'histoire de cette institution, de réfléchir à son fonctionnement par le passé, à la place qu'elle a tenu face aux autres institutions de la République, au rôle qu'elle a pu jouer. Il me semble ainsi que l'on sera beaucoup plus au cœur d'un certain nombre d'enjeux qui peuvent concerner votre action au sein de cette institution.

Dernier temps de cette introduction - la question de la composition du Conseil, centrée évidemment autour de la problématique de la représentativité. C'est une question en apparence simple, mais évidemment bien plus difficile dès que l'on se penche attentivement sur ces enjeux. Plusieurs phénomènes doivent être distingués, je les rappelle pour mémoire. Il s'agit tout d'abord de savoir comment découper la société en catégories à représenter. Une fois que ce découpage est effectué, il faut équilibrer les groupes en fonction d'un nombre total de membres dans l'institution.

Il s'agit ensuite de déterminer leur mode de désignation et, enfin, de savoir comment se joue l'actualisation de ce découpage et de cet équilibre.

Par rapport à ces derniers, l'histoire du Conseil montre qu'ils ont toujours été complexes. Ainsi, des débats très contemporains trouvent leurs racines assez profondément enfouies dans ce XX<sup>e</sup> siècle et dans les questionnements autour de l'organisation du Conseil. En 1925, le Conseil national économique créé par décret regroupe au départ quarante sept membres et deux suppléants pour chaque membre, soit quatre-vingt quatorze suppléants et donc un Conseil avec moins de cent cinquante personnes regroupées au sein de trois grandes catégories : population et consommation, travail et capital.

On a de nombreux projets alternatifs durant les années 1920 et 1930. En 1936, l'institution refondée par la loi est cette fois-ci organisée autour d'une assemblée générale de cent soixante treize membres avec de très nombreuses catégories et une structure en vingt sections professionnelles de deux cents membres.

Le nombre de sièges a explosé en 1936. En 1946, on revient à un nombre plus restreint avec cent soixante quatre sièges. De nouveaux équilibres apparaissent avec des représentants de l'outre-mer et des associations familiales.

La loi organique, dans le cadre de la Constitution de la IV<sup>e</sup> République est cependant révisée dès 1951. Cela indique les tensions autour de la composition. Ces dernières se retrouvent au moment de la fondation de la V<sup>e</sup> République. Le Conseil a d'abord autour de deux cents membres. Puis, avec quelques réformes partielles, deux cent trente membres en 1984 jusqu'au plafonnement du nombre de membres inscrit dans la Constitution en 2008.

Au-delà de ces équilibres et de ce découpage de la société, il faut noter toute l'ampleur du débat sur la représentativité. Certes, il y a eu régulièrement

des projets d'élections professionnelles. Ils furent nombreux mais sont toujours restés à l'état de projets parfois assez fantaisistes.

Cependant, dès 1925, le débat s'est porté sur la notion des organisations les plus représentatives amenées à désigner des représentants. Ce débat s'inscrit dans un débat européen et même international autour des débuts de l'Organisation internationale du travail à l'époque.

Je ne m'attarde pas sur le long débat et les évolutions de la question de la représentativité du monde syndical en France. Cette question a été longuement débattue et récemment actualisée.

Dernier point à citer, qui est souvent ce à quoi les gens qui méconnaissent la légitimité de l'institution la résument trop facilement : je me devais de dire un mot au sujet des personnalités qualifiées. Ce débat est souvent trop polémique, ignorant la réalité et la durée de l'histoire de l'institution sur cette question. Sous la III<sup>e</sup> République, plusieurs grands économistes de renom y siègent. Leurs noms sont aujourd'hui oubliés, mais entre Charles Gide et Charles Rist, vous avez dans les années 1930 les deux grandes figures de l'économie française.

Sous la IV<sup>e</sup> République, dans la catégorie représentant la pensée française on trouve quelques figures célèbres, parfois pour des passages brefs, comme l'architecte Le Corbusier ou le physicien Frédéric Joliot-Curie. Il y a surtout de très nombreux économistes.

Sous la V<sup>e</sup> République, la situation est un peu plus diverse. Ces postes, contrôlés par le pouvoir exécutif, ainsi que ceux accordés aux représentants de l'outre-mer et de la zone franche, sont souvent l'objet de nombreuses critiques. Pour autant, leur sens précis et initial reste celui de compléter les représentations portées par les syndicats et les associations. C'est donc par exemple que, sur ces contingents, est représentée la grande pauvreté à travers les figures de Joseph Wresinski et Geneviève De Gaulle-Anthonioz.

On pourrait parler très longuement des débats très contemporains sur la représentativité dans le monde associatif mais ces questions ayant été arbitrées par la loi organique, je n'y reviens pas.

Au terme de cette longue introduction, je vous annonce un plan en deux parties.

J'aimerais resituer un certain nombre de légitimités historiques autour de l'institution. J'en citerai quatre que j'illustrerai avec des cas concrets pour éviter de me lancer dans un discours trop aride, en lien avec des enjeux plus contemporains pour les évolutions de l'institution et pour ses légitimités.

Tout d'abord, la première légitimité, et la plus intéressante, est l'idée que le Conseil est un « centre de résonance de l'opinion publique ». C'est une citation, parce que cette expression est employée dans le rapport au Président de la République qui accompagne le décret du 16 janvier 1925 portant institution du Conseil national économique.

Cette idée d'être un centre de résonance de l'opinion publique renvoie à ce que je viens d'exposer sur la question de la composition du Conseil. Au-delà de cet enjeu de composition, c'est un point très important parce que, sur la longue durée de l'institution, réussir à en faire un lieu qui permette à des intérêts de

s'exprimer est une grande idée permanente pour toute une série d'acteurs républicains.

Deux exemples sont intéressants. Le premier, avant même que l'institution soit créée, nous reporte à la toute fin du XIX<sup>e</sup> siècle dans un article de La Dépêche où Jean Jaurès, le 13 janvier 1889, expliquait : « *Dans un pays de démocratie et de travail, la représentation démocratique du travail s'impose. Il faut que les besoins et les intérêts de l'agriculture, de l'industrie et du commerce puissent être toujours traduits avec compétence et défendus avec autorité* ».

Derrière cette idée de chambre du travail qui est une des origines de la création du Conseil, on a un point important. En effet, il ne s'agit pas seulement de représenter l'industrie mais également d'avoir une vision complète de la représentation de la société.

Si cette citation de Jaurès se voulait flamboyante comme l'était l'orateur, on peut aussi rappeler que derrière cette idée d'être un centre de résonance de l'opinion publique se joue un autre enjeu, un peu plus grave, qu'il faut rappeler. Il consiste à représenter officiellement dans l'État des intérêts pour éviter que le pouvoir des lobbies s'exprime dans d'autres institutions.

Sur ce point, je citerai le président Jouhaux qui en 1952, dans une enceinte où étaient réunis des parlementaires et des syndicalistes, expliquait ceci : « *Quelle doit être l'utilité essentielle du Conseil économique ?* » Voilà sa réponse : « *Je le dis sans phrase devant cette assemblée où je vois de nombreux parlementaires, c'est d'assainir l'atmosphère du Parlement, d'empêcher que les intérêts particuliers ne viennent sans cesse heurter à sa porte. Au Conseil économique ils ont le droit de se manifester, de se confronter, mais pour se traduire dans des avis conformes à l'intérêt général* ».

Nous sommes sous la IV<sup>e</sup> République, mais cette idée que les intérêts au Conseil sont reconnus, qu'ils peuvent se confronter, mais en vue de l'intérêt général, est un point important.

Autre illustration de cette idée que le Conseil ait été historiquement un centre de résonance de l'opinion publique : c'est la présence des femmes. Elle a été modeste, mais notable. Elle l'était d'autant plus que sous la III<sup>e</sup> République, avec l'absence du droit de vote accordé aux femmes et donc leur absence dans les assemblées parlementaires, le fait que le décret de 1925 prévoit que des femmes puissent siéger au Conseil économique, en faisait à ce moment une institution très originale.

Certes entre 1925 et 1936, une seule femme était nommée au Conseil, une syndicaliste enseignante. Cependant, en 1936, dans la formation élargie du Conseil, le Conseil comptait sept femmes : deux représentantes patronales, trois représentantes CGT et deux représentantes de la CFTC.

Cette présence des femmes a beaucoup varié dans le temps. Trois femmes seulement en 1947, deux femmes en 1960, quatre femmes membres de sections en 1960 et, par la suite, avec peut-être trop souvent le fait que les femmes étaient d'abord nommées comme membres de section, un progrès notable.

La chose est anecdotique et, en même temps, importante parce qu'il me semble que cela me permet, sur un exemple qui n'a pas la même charge polémique que celle des personnalités qualifiées que je citais tout à l'heure, de proposer cette réflexion autour de cet enjeu du centre de résonance de l'opinion publique.

Au fond, j'aurais pu faire la même démonstration et elle aurait donné un résultat tout aussi intéressant et tout aussi contrasté avec la question de l'âge des conseillers parce que, là encore, c'est une décision des organisations qui choisissent leurs mandants.

Très régulièrement, un certain nombre de confédérations syndicales et d'associations ont envoyé au Conseil des gens très jeunes. Sous la V<sup>e</sup> République, il y avait une habitude de l'institution, qui rappelle celle des assemblées, de faire un trombinoscope de photos. C'est assez intéressant : lorsque vous regardez celui de 1960, vous n'avez pas que des gens très âgés, tout au contraire. Pour autant, les choses ont pu varier avec le temps.

Après cette première légitimité historique, centre de résonance de l'opinion publique, vient l'idée que le Conseil, historiquement, a été un foyer de documentation économique. Et là aussi, je prends une expression inscrite dans le décret de fondation, en 1925. En effet, dans l'entre-deux-guerres, lorsque l'institution se met au travail, elle trouve sa première légitimité dans l'accumulation progressive, mais très importante à l'époque, de données sur l'économie nationale française.

Des données qui ne sont pas toujours faciles à réunir. Un exemple pour vous faire sourire : alors que le Conseil, à partir de 1930, étudie systématiquement toutes les branches de l'économie - industrie, commerce et agriculture -, au moment de faire le rapport sur l'industrie du caoutchouc il y a un blocage, et finalement, ce rapport ne sera jamais fait, parce que les différents acteurs de cette industrie refusent de donner les informations et qu'à l'époque, les données statistiques sur cette industrie ne sont pas disponibles.

De manière parallèle, mais cette fois-ci avec la possibilité d'aboutir, l'important rapport sur l'industrie automobile commencé en 1930, n'est finalement remis qu'à l'été 1936 tout simplement parce que le représentant de la Chambre syndicale des industries automobiles au Conseil d'alors avait d'énormes problèmes à tenir son syndicat et ne voulait pas qu'on mette en lumière les désaccords entre les grands constructeurs français.

Ce travail de documentation économique n'est donc pas un travail simple et, historiquement, ne l'a pas été. Cependant, et c'est important à souligner, c'est autour de cette question que le Conseil national économique, dans les années trente, s'est construit sa première légitimité.

Sur ce point, la figure qui a aidé à cette construction est celle du secrétaire général du Conseil national économique de l'époque, un haut fonctionnaire, mais très lié à la fois au monde politique et au milieu du syndicalisme, Georges Cahen-Salvador, membre du Conseil d'État. A son propos, Alexandre Parodi, à l'époque son secrétaire général-adjoint et également membre du Conseil d'État,

futur grand résistant, ministre du Travail à la Libération, puis vice-président du Conseil d'État, écrit ceci, qui me semble significatif, autour de cette question de la documentation économique, dans l'hommage qu'il lui rendait, au décès de Georges Cahen-Salvador : *« je dois avouer que lorsque nous accumulions alors les rapports, certes, sérieusement étudiés, et qui étaient le fruit de nombreuses et longues séances, mais que ne suivait jamais aucune réalisation pratique, il m'est arrivé souvent de me sentir sceptique sur le travail auquel j'étais associé. J'avais tort. C'est Georges Cahen-Salvador qui, dans sa confiance et sa foi en l'institution qu'il dirigeait, avait raison ».*

Et il conclut, avec la rupture de 1936 : *« L'administration, jusque là si indifférente, constata que les seuls renseignements dont elle disposait étaient les rapports du Conseil national économique ».* Ce rôle de foyer de documentation économique a donc été historiquement crucial.

Certes, les données ont bien changé après 1945 avec l'essor d'autres lieux de documentation économique, l'INSEE, les institutions publiques de recherche, le Commissariat au Plan, mais dans le même temps, le Conseil a longtemps gardé et garde encore, je crois, une fonction autour de cette question, autour de la réflexion sur l'élaboration des statistiques, sur la diffusion de la connaissance.

Centre de résonance de l'opinion public, foyer de documentation économique... La troisième légitimité historique, bien sûr, c'est le Conseil comme lieu du dialogue social. De ce point de vue, là encore, c'est bien l'action centrale dans l'entre-deux-guerres : faire du Conseil national économique quelque chose de beaucoup plus important que le Conseil supérieur du travail, qui dépendait du ministère du Travail et qui n'était pas généraliste dans son appréhension des questions économiques, à savoir un lieu du dialogue social. Certes, cela n'a pas toujours été facile !

Un des représentants du patronat dans cette institution au cours des années trente, qui, à l'époque présidait une séance de la commission permanente - l'équivalent du Bureau actuellement - fait ainsi une déclaration comme président de cette commission permanente au cours d'une séance : *« Il tient à déclarer qu'il n'est d'accord, ni avec la lettre du document, ni sur la position sur la question, ni sur les solutions envisagées ».*

C'est pour vous dire que, parfois, il pouvait y avoir des débats assez vifs.

Dans le même temps, ce Conseil des années trente est le lieu où, sur un débat et une question majeure dans les relations sociales, la question des conventions collectives de travail, s'élabore un changement de doctrine très important.

Cela se fait autour d'un rapport longuement préparé entre 1932 et 1934, adopté en décembre 1934, dont le contenu principal est rédigé, là encore, par un autre fonctionnaire du Conseil d'État, à l'époque jeune, mais que vous connaissez pour ses réalisations après la Seconde guerre mondiale, Pierre Laroque.

Ce rapport sur les conventions collectives, non seulement est le fruit de longues négociations au Conseil, mais sa traduction s'est exprimée très rapidement puisque, dans les grandes lois sociales de l'été 36, une des trois lois

porte sur l'extension des conventions collectives. C'est sans doute la moins connue à côté de celle sur la semaine de 40 heures et celle, plus symbolique, sur les deux semaines de congés payés.

Pour autant, dans le fonctionnement du dialogue social en France, c'est sans doute l'une des plus importantes, et l'on ne comprend pas le contenu du texte de cette loi et le fait que la révolution qu'elle impliquait ait pu être votée et élaborée si vite à l'été 36 si l'on n'a pas en ligne de mire le travail profond qui avait été fait au Conseil national économique auparavant.

Sur cette question du dialogue social, je me dois de citer Georges Cahen-Salvador puisqu'il me semble qu'il résume bien l'un des enjeux de l'histoire de cette institution : « *L'atmosphère qui peu à peu s'est dégagée de ces relations quotidiennes entre les représentants des divers groupements économiques - agriculteurs, industriels ou commerçants, chefs d'exploitation, travailleurs intellectuels ou manuels -, aucun n'a renoncé à ses convictions ni à la défense de ses intérêts propres* ». Les échanges de vues y ont été, à la fin comme au début, maintes fois heurtés, mais autour du tapis vert, on a appris à se connaître, et il est certain que, sur la question du dialogue social dans l'entre-deux-guerres, le Conseil économique a construit un modèle spécifique.

Là encore, la situation a changé après la Seconde guerre mondiale parce que d'autres lieux ont permis ces formes de dialogue. Dans le même temps, le Conseil, sous la IV<sup>e</sup> et sous la V<sup>e</sup> République, a longtemps conservé un intérêt fort pour toute une série des grandes questions centrales pour le dialogue social.

On peut penser aux rapports, pour prendre des exemples uniquement sur la période des années 1960, sur les Prud'hommes, l'inspection du travail ou même la durée du travail, tous ces rapports ayant un rôle déterminant dans l'évolution de la législation sur ce point.

Quatrième légitimité historique : une de celles qui, à mon avis, peut le plus vous interpeller aujourd'hui - et je le redirai en conclusion - : l'idée que le Conseil a été, sur toute une série de sujet, une vigie.

Derrière cette expression, et au-delà de la métaphore marine, je tiens à y associer deux idées qui me paraissent importantes. La première est l'idée d'une fonction de veille régulière ; la seconde est l'idée d'une fonction d'alerte.

Suivre des dossiers dans le temps, c'est ce que le Conseil a fait et l'on pourrait en prendre beaucoup d'exemples. J'en cite juste pour mémoire dans quatre grands domaines, qui sont peut-être des domaines où l'on attend moins l'action du Conseil, c'est la raison pour laquelle je les ai choisis.

Le premier domaine est - question ô combien importante aujourd'hui encore - celui du crédit à la consommation. Le Conseil, alors qu'à l'époque, la pratique est très peu développée, s'en saisit dès 1954, puis y revient en 1956, 1961, 1974, 1983 et 2000. Le Conseil accompagne donc, par son travail et ses élaborations intellectuelles, l'évolution des pratiques sociales et économiques, l'évolution aussi des législations, tantôt l'anticipant, tantôt réagissant à l'application et à la réussite ou aux échecs des nouvelles législations autour de cette question.

On pourrait prendre aussi, bien sûr, l'exemple de la grande pauvreté. Je rappelle pour mémoire les trois rapports importants : le premier élaboré par un médecin, Henri Péquignot en 1979, puis les deux rapports au retentissement important, celui de Joseph Wrésinski en 1987, *Grande pauvreté et précarité économique et sociale*, et celui de 1995, porté par le nom de Geneviève de Gaulle-Anthonioz, sur l'évaluation des politiques publiques de lutte contre la grande pauvreté.

On pourrait prendre beaucoup d'autres exemples. Le Conseil s'est ainsi toujours beaucoup intéressé aux questions agricoles depuis l'entre-deux guerres. Un cas me paraît intéressant à rappeler, celui de la viticulture française, examiné en 1932, 1951, 1958, 1968, 1971, 1978, 1992 et 2008. Derrière ce qui semblerait être une liste de répétitions, on a tout au contraire une vision très fine de l'évolution d'une filière, d'une production, mais aussi des marchés à l'échelle locale, nationale et internationale.

Derrière le concept de vigie, il faut toujours avoir en tête cette idée de regarder l'horizon, de suivre certains dossiers, de suivre leur évolution, d'apporter cette expertise, mais aussi d'exercer une fonction d'alerte. Derrière cette fonction d'alerte, que le Conseil a exercée depuis sa création, il s'agit bien d'aider non pas seulement à lancer une alerte pour faire peur, mais bien à construire la légitimité de certains sujets, à aider à les inscrire sur l'agenda politique. Le premier rapport préparé au Conseil national économique, adopté en février 1926, porte ainsi sur le logement. Il se trouve qu'à l'époque, c'est un des débats structurants des politiques sociales dans une France qui est toujours dans la reconstruction de l'après-première guerre mondiale.

On pourrait prendre des exemples plus récents sur les vingt dernières années, dont quelques-uns me paraissent importants, car il me semble que cette légitimité historique de la vigie et de la possibilité d'alerter a été parfaitement remplie.

Je pense en particulier à une série de rapports, qui regroupe trois rapports entre 1993 et 2001, portée par le même rapporteur, un professeur de médecine, Michel Debout. C'est ainsi qu'en 1993, le Conseil travaille sur la question du suicide, question ô combien délicate. À l'époque, le sujet n'était pas simple du tout. Il était de ce point de vue important que le Conseil réfléchisse et apporte, par ses débats, une réflexion sur cette question.

Michel Debout, non sans difficulté, ressaisit cette thématique, avec l'aide de tout le Conseil, en 1999. C'est de manière différente, mais ô combien cruciale, le rapport *Travail, violence et environnement*. Là encore, lorsque l'idée a été portée, il y avait de nombreux désaccords. Personne ne voulait de cette thématique. Mais par le travail collectif, un certain nombre de personnes se sont rendu compte que cette question pouvait être centrale. Ce rapport de 1999 a été suivi en 2001 par le rapport sur *Le harcèlement moral au travail*. De ce rapport de 2001, les conséquences législatives ont été tirées très rapidement dans la loi de janvier 2002.

On le voit : le Conseil a joué une fonction d'alerte qui, en trois rapports, a été assez bien portée et a interpellé le politique.

On aurait pu prendre d'autres exemples, concernant l'esclavage contemporain en 2003, ou, en 2000, les femmes dans les lieux de décision. Je veux parler du rapport de Michèle Cotta, qui était une saisine gouvernementale. C'est un cas très intéressant parce que le travail très intense de la section autour de cette thématique et la vaste enquête qui a été menée ont permis de rassembler des données qui, par la suite, ont été souvent utilisées sans que le rôle et le rapport du Conseil soient cités. C'est sans doute là une des raisons de son succès.

Vous l'avez compris, cette expression qui avait pu vous paraître étrange de « légitimité historique » recouvre en fait des dimensions essentielles de l'action du Conseil et de sa reconnaissance. Les quatre perspectives que j'ai tracées ont été plus ou moins importantes suivant les moments. Elles peuvent à nouveau être majeures dans les années qui viennent.

Il me semble cependant que, en plus de ces quatre légitimités historiques, un certain nombre de mutations des démocraties contemporaines interpellent aussi le Conseil dans son fonctionnement. C'était ce que M. le Président signalait tout à l'heure en introduisant mon propos.

J'en viens à ma seconde partie. Il s'agit de réfléchir autour de trois thématiques, de réfléchir aux enjeux des évolutions contemporaines de la démocratie et à la place que peut tenir le Conseil dans ces évolutions.

Le premier point est sans doute le plus important. Il porte sur une réflexion à conduire pour construire le consensus et reconnaître le dissensus. Je vais en donner un certain nombre d'exemples. Le deuxième point consiste à faire circuler la connaissance, le Conseil peut y participer. Le troisième point est un rapport spécifique au temps du politique et du monde social.

Premièrement, construire le consensus, reconnaître le dissensus. C'est une tension ancienne pour le Conseil. Il me semble qu'ici, le commentaire le plus synthétique et le plus perspicace est celui d'un député socialiste qui, dans les années 30, avait suivi de près les questions entourant le Conseil économique. On le connaît plus pour avoir été président du Conseil sous la IV<sup>e</sup> République, mais c'est une figure importante que celle de Paul Ramadier. En 1934, il rédige un très important rapport parlementaire sur le Conseil pour préparer le vote de la loi de 1936. Sur cette question du consensus, il a une expression très juste qui doit interpellier le Conseil dans ses pratiques. Permettez-moi de le citer : *« Arrivé au cœur du sujet, le Conseil s'est montré plus capable d'adresse que de hardiesse. Mais dans la besogne de dépouillement des problèmes, son œuvre a été la plupart du temps tout à fait remarquable. Son impartialité finale est faite de la nécessité de décisions unanimes. Elle n'est obtenue que par des approximations successives. Les avis du Conseil ont toujours été écoutés avec attention. Ils ont généralement paru éviter plutôt que rechercher le règlement des questions litigieuses. Leur caractère discret et leur ton d'une sérénité académique ont certes contribué à leur autorité ».*

Au-delà de la qualité du balancement de la réflexion de Paul Ramadier, en prenant cet exemple qui nous renvoie aux années 30, qui évite ainsi toute confusion avec des périodes plus récentes, il me semble intéressant de bien

signaler cet enjeu complexe, de trouver l'impartialité, mais de réussir aussi à aller au cœur des sujets pour être entendu.

On pourrait en prendre d'autres exemples. Quelqu'un qui fut un militant syndical et un administrateur dans cette maison dans les années 50 écrivait en 1956, sur la période de la IV<sup>e</sup> République, une période assez lointaine, un propos qui me paraît ici digne d'intérêt : « *L'essentiel n'est pas dans le texte adopté, nécessairement fruit d'un compromis, mais dans les amendements rejetés qui figurent en note, puisqu'ils expriment, eux, l'opinion d'un groupe déterminé* ».

Il est certain que le sens de la construction d'un accord et d'un désaccord est sans doute au cœur du travail de cette institution, tout simplement parce que c'est le cœur du travail de ce qu'est la délibération, idée ô combien importante pour les démocraties et les régimes politiques modernes, lorsque l'on prend une perspective de temps plus long, depuis les grandes révolutions politiques des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles.

Il me semble ici intéressant de souligner que le Conseil présente par son histoire et ses pratiques contemporaines, toute une série de particularités. Tout d'abord, celle du travail de sections, avec la liberté de prise de parole, le travail collectif, la possibilité pour le rapporteur de tester et d'avancer sur un certain nombre de thèmes.

À côté de ce travail des sections, il y a évidemment les assemblées plénières et la question souvent posée dans l'histoire du Conseil, de la publicité des débats. Il ne faut pas croire que c'est une question qui a été facilement arbitrée, et l'on rappellera, sous la III<sup>e</sup> République, la très faible publicité des débats, avec des comptes rendus réservés à la presse, et seulement la presse écrite.

Sous la IV<sup>e</sup> République, les assemblées plénières bénéficient d'une édition spécifique du Journal officiel qui publie les débats, preuve du prestige que l'on voulait accorder à l'institution. On signalera enfin, sous la V<sup>e</sup> République, un certain nombre de tensions et d'évolutions. Parmi ces évolutions, il y a évidemment, vous le savez tous, la question des déclarations des groupes accompagnant le vote des avis. Les années 1970 innovent, avec une conséquence importante dans la clarification des positions et des argumentations. C'est un point essentiel parce que dans la clarté de la procédure, dans l'énonciation des positions, se joue sans doute, c'est du moins ce que nous indiquent nos collègues philosophes politiques qui travaillent sur l'idée de justice, un des enjeux majeurs de la confiance dans l'institution avec l'idée que rendre publics ces désaccords et travailler à ce sur quoi l'on peut s'accorder est sans doute une tâche majeure, y compris pour ce qu'elle permet par la suite de médiatisation des phénomènes.

Un deuxième point de ces enjeux plus contemporains pour les légitimités du Conseil porte sur une réflexion autour de la circulation de la connaissance sur le monde social. Certes, je l'ai déjà évoqué pour une part dans ma première partie autour de ce centre de résonance de l'opinion publique et de ce foyer de la documentation économique, mais l'on est évidemment confronté à d'autres enjeux dans nos sociétés contemporaines, compte tenu des médias qui n'ont plus,

bien sûr, rien à voir avec les exemples historiques que j'ai pu citer au cours de cet exposé, mais aussi de par la multiplication des organismes consultatifs et des types de discours sur le monde social.

Dans un tel contexte, quel rôle pour le Conseil ? Il me semble, sans me mettre dans une position qui n'a pas à être la mienne, que deux points majeurs doivent être rappelés. D'abord, là aussi en filiation avec la fonction de vigie, cette idée d'une capacité à faire émerger les idées intéressantes, à organiser et à structurer des débats. Évidemment, le Conseil n'est pas la seule institution qui tienne ce rôle. Le monde syndical, le monde associatif, les partis politiques assurent cette fonction, mais le Conseil l'a d'autant plus que l'on est confronté - c'est la deuxième dimension importante - à une demande accrue de compréhension des mutations du monde social et économique. Dans cette logique, je pense qu'un certain nombre d'enjeux sont posés pour le Conseil dans cette circulation de la connaissance pour réussir à maintenir, parfois à renforcer, des liens avec d'autres organismes produisant ces connaissances sur la société et l'économie. Je citerais aussi le fait d'avoir des liens avec le monde de la recherche : ils ont existé par le passé, même si, parfois, ils ont été difficiles. Je sais bien que ce n'est jamais simple et c'est parfois le monde de la recherche lui-même qui est réticent à parler hors de ses propres instances. Mais pour autant, je crois que c'est un point fort et dans cette logique, la pratique très ancienne des auditions réalisées dans le cadre de la préparation des rapports est, sur ce plan, importante.

Dans cette circulation de la connaissance, il y a aussi la nécessité de relayer l'information à différents échelons. On peut penser ici à l'atout non négligeable pour le Conseil de pouvoir coopérer avec l'échelon des Conseils régionaux, mais aussi avec l'échelon du Conseil européen et les autres institutions équivalentes dans d'autres pays. De ce point de vue, faire circuler la connaissance consiste bien à actualiser de manière nécessaire trois des légitimités historiques que je signalais tout à l'heure : centre de résonance de l'opinion publique, foyer de documentation économique, vigie.

J'en viens au rapport spécifique au temps du politique. Il est certain que l'une des forces du Conseil dans sa constitution même est bien de sortir de la contrainte de l'instantanéité, de celles du calendrier électoral et des enjeux de préparation de ce qui est nécessaire dans la vie politique, c'est-à-dire ce moment de confrontation avec le peuple souverain.

Le Conseil a cette force de ne pas être dans une logique strictement partisane. Des intérêts divergents sont représentés, mais leur confrontation est d'une autre nature que celle qui se fait dans le cadre des assemblées politiques.

Il y a autour de cette question un important débat aujourd'hui entre théoriciens du politique sur la question de la représentation de l'environnement. La question me semble ici plus large. Elle n'est pas seulement celle de la prospective, même si cela en est une des lignes directrices, mais aussi celle de savoir comment sortir des intérêts territoriaux pris comme seuls enjeux, de sortir des intérêts de politique immédiate. Dans cette logique, mettre à jour de l'information pour donner aux politiques la capacité de prendre des décisions

concernant le futur avec des connaissances précises, avec des scénarios étudiés, testés, confrontés, avec une prise en compte d'intérêts divers, représente un enjeu majeur.

Dans ce rapport au temps, se pose immédiatement la question, nouvelle, du droit de pétition. Pour l'historien, ce n'est pas en réalité une question nouvelle, car même si elle n'a jamais été associée au Conseil économique au sens strict, on sait l'importance de ce droit au XIX<sup>e</sup> siècle. Il est pour l'historien difficile de se prononcer sur cette question au-delà du nécessaire encadrement juridique, et l'on sait que les juristes ont longuement commenté ce point. Dans l'utilisation de ce droit de pétition et dans ce qui en sera produit se jouera sans doute un point important de ce rapport au temps du politique, à la fois dans ses potentialités et dans ses difficultés. En parallèle, se pose aussi la question des saisines du gouvernement et de la contrainte temporelle les entourant. Mais cette contrainte représente aussi pour le Conseil une occasion de capitaliser des travaux de fond qui ont pu être réalisés, et plus largement, dans le contexte actuel, de pouvoir aussi travailler plus facilement avec les deux autres assemblées de la République. Le point est important, car sous la IV<sup>e</sup> et le début de la V<sup>e</sup>, il y a parfois eu des situations de rivalité et d'incompréhension regrettables.

J'en viens à quelques propos conclusifs. Vous l'aurez compris, je n'ai pas cherché à vous donner des conseils, ce qui n'aurait eu aucun sens. J'ai voulu par le détour historique vous présenter non seulement la riche histoire de cette institution, mais j'ai voulu aussi, par les exemples choisis, vous donner mon impression d'historien sur la question de la légitimité de cette institution républicaine.

Cette légitimité est bien sûr liée à la reconnaissance constitutionnelle, c'est le point essentiel. Que de chemin parcouru entre la simple création par décret en 1925 et cette assemblée reconnue par la Constitution aujourd'hui !

Cette légitimité se construit aussi par la justesse de la composition du Conseil, mais elle réside également et c'est pour cela que j'ai surtout pris des exemples de ce type, dans la qualité de ses travaux, dans l'idée que cette qualité ne peut se comprendre que par l'implication de ses membres, par l'intérêt des rapports et des avis produits, par la capacité de rediffuser cette connaissance produite.

Pour avoir discuté régulièrement avec d'anciens membres de cette institution, force est de reconnaître qu'ils n'avaient pas toujours, par rapport à l'organisation dont ils étaient des représentants au Conseil, été en mesure d'assurer la diffusion des travaux. Il y a là un enjeu important.

Deuxième point de ce propos conclusif : vous avez peut-être été étonnés que je ne revienne pas vraiment sur des questions souvent débattues autour des problèmes de vocabulaire. Certes, j'ai rappelé ses appellations successives : Conseil national économique, Conseil économique, Conseil économique et social, Conseil économique, social et environnemental, mais plus largement vous avez vu tout au long de cet exposé d'autres appellations possibles : chambre du travail, chambre de la représentation professionnelle, de la représentation des intérêts... Dans d'autres contextes moins républicains, chambres des

corporations. Plus près de nous, chambre des forces vives, chambre de la société civile organisée etc.

À ces variantes, je pourrais rajouter une série d'exemples dans d'autres pays. Je crois que cette question de vocabulaire, si elle est symboliquement intéressante, a peu d'importance pour la légitimité de l'institution en comparaison avec les travaux produits par celle-ci.

Dernier point de ce propos conclusif, un des enjeux de la problématique de la légitimité est celui de la confiance dans votre institution et de la confiance que vous réussirez à inspirer pour que cette légitimité perdure. C'est un point dont j'ai souvent débattu avec des collègues ; il me semble que cette institution est historiquement porteuse d'une forme d'expertise très spécifique et sans doute essentielle pour le monde contemporain, même si le terme « expertise » peut vous étonner. Vous allez me dire que ça n'est pas de l'expertise classique qui viendrait apporter un savoir défini et définitif. Ça n'est pas non plus l'expertise des ministères, des inspections générales, de ce monde-là.

Mais fondamentalement, c'est une chose peut-être plus essentielle encore, c'est l'expertise qui naît de l'expérience d'un certain nombre de questions sociales et économiques dont vous êtes les porteurs avec, en parallèle, l'idée que cette expertise est aussi négociée dans la confrontation des points de vue et la circulation de l'information.

Il me semble que, historiquement, l'une des forces du Conseil a bien été dans cette culture de la délibération. Je vous remercie.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** Merci. L'un d'entre vous souhaite-t-il une précision?

**Mme de Kerviler,** groupe des personnalités qualifiées. Je vous remercie de votre détour historique. Il y a un point que vous n'avez pas abordé, c'est la portée de nos avis. Au travers de l'étude historique que vous avez faite de notre institution, savez-vous quand nous avons été les plus écoutés et pourquoi ? C'est un point extrêmement important pour nous.

**Mme Chabaud,** groupe des personnalités qualifiées. À quel moment avons-nous été les plus percutants, les plus pertinents et sous quelle forme ? Il y a aussi ce paradoxe entre le recul que l'on doit prendre par rapport au sujet, ce coup d'avance que l'on essaie d'avoir, et le fait que dans le même temps, nous sommes saisis sur des sujets extrêmement urgents, tels, aujourd'hui, la biodiversité, la dépendance, etc. Comment pouvons-nous être plus efficaces ?

**M. le Président.** C'est donc la problématique de la distance par rapport au pouvoir politique et celle de la résonance par rapport à l'opinion qui sont posées. J'envisage de faire venir M. Muset, de Médiascopie, qui a fait une étude prouvant que notre institution n'est absolument pas connue dans l'opinion publique, mais que si l'on explique ce qu'elle est, elle présente alors un intérêt extrêmement grand aux yeux de cette même opinion.

**Mme de Menthon,** groupe des personnalités qualifiées. Monsieur le Président, par rapport à cet historique intéressant, avez-vous eu le sentiment que l'on a avancé au cours du temps et que nous pouvons avoir un rôle encore plus actif ? Vous avez justement une visibilité extrêmement importante et, dans le

prolongement de tout ce que vous avez fort bien exprimé dans la presse sur le paysage psychologique des Français, il me semble que nous sommes ici une caisse de résonance de cet état de la France et qu'il nous appartient d'y répondre.

Pourra-t-on avoir un peu plus de réactivité ? Peut-on se saisir de sujets qui méritent selon nous un débat ou un avis ? Nous sommes saisis au sein du mouvement Ethic, en particulier moi-même, sur un état de la RSE et sur les moyens de la rendre efficace. Dans ce cas typique, nous sommes saisis, mais j'aimerais l'aide du Conseil. Y-a-t-il des interconnexions possibles ?

**M. Chatriot.** Je vais tenter de répondre aux questions posées mais la tâche n'est pas simple car pour moi, il ne s'agit pas de porter le moindre jugement de valeur. Je n'emploierai pas le terme d'avis "percutant", mais il me semble que les moments où le Conseil a eu le plus d'écoute et où les travaux ont rencontré le plus d'échos, c'est lorsqu'il s'est saisi de sujets sur lesquels il a eu une valeur particulière par rapport à d'autres institutions. Cette valeur ajoutée, il ne l'a pas décrétée, il l'a eue par son travail et sa capacité à mobiliser des informations plus difficiles à structurer par ailleurs.

Il s'agit de réussir à mobiliser et à structurer de l'information avec en outre une capacité à clarifier les accords et les désaccords. À cet égard, l'exemple lointain des conventions collectives, en 1934, est très intéressant. Ce rapport ne s'était pas fait facilement, mais son résultat et les arbitrages auxquels il avait abouti ont permis que, lorsque le texte de la loi a été proposé au Parlement, il a pu passer sans donner lieu à polémique. Alors que son pouvoir de levier sur l'évolution des pratiques sociales est bien plus considérable que celui de la semaine de quarante heures, le débat sur les conventions collectives au Parlement a été nettement moindre.

On peut aussi avoir une réflexion sur les relations entre le Conseil et les autres institutions de la République. Évidemment, l'impact des avis et des propositions en dépend également. Pour l'historien, le seul constat qui s'impose, c'est que ce type de relation est évidemment très différent, non pas suivant les Républiques, mais suivant les périodes. Au cours de la V<sup>e</sup> République, quels seront-ils ?

**M. le Président.** Nous faisons actuellement un point sur l'impact des avis, afin de voir comment ils ont été pris en compte ou pas selon les différentes périodes du Conseil économique, social et environnemental. Nous vous communiqueront les résultats de ce travail.

**PRÉSENTATION ARCHITECTURALE DU PALAIS D'IÉNA PAR  
SERGE MACEL, ARCHITECTE EN CHEF DES BÂTIMENTS CIVILS  
ET PALAIS NATIONAUX.**

**M. le Président.** Après que vous ayez découvert l'histoire sur laquelle est assise la légitimité de cette institution, je vais demander à M. Macel, architecte des bâtiments civils et palais nationaux, de nous faire connaître l'histoire de ce palais, pour que vous puissiez mieux l'apprécier.

**M. Macel.** Mesdames et Messieurs les conseillers, nous sommes ici dans un des éléments du palais d'Iéna, qui a été l'œuvre inachevée des frères Perret, Auguste et Gustave qui travaillaient conjointement. Inachevée, car le projet couvrait la totalité de l'îlot défini par les avenues Wilson, Iéna et Albert de Mun.

Lorsqu'ils ont réalisé ce palais, ils avaient respectivement soixante et soixante-trois ans, étaient en pleine maturité, et connaissaient déjà une grande célébrité. Ils sont les enfants d'un tailleur de pierre bourguignon, né en 1848, lui-même fils d'un tailleur de pierre. Le jeune Claude-Marie Perret, leur père, est venu à Paris à l'âge de vingt ans, après avoir acquis une grande expérience du métier de la pierre et du bâtiment. Dans un Paris très bouleversé par les travaux d'Hausmann, qui taillait à grands coups de serpe dans le tissu parisien, et à l'intérieur duquel voisinaient des immeubles isolés, encadrés de débris de démolition. C'est ce qu'a connu le jeune Claude-Marie Perret à son arrivée. C'était une période assez animée, qui a débouché sur la Commune, pendant laquelle le jeune Claude-Marie Perret a été un peu trop actif au point qu'il a été condamné à mort et du aller se cacher quelque part en Belgique.

Il était tout jeune, nouvellement marié. En Belgique, il a continué sa carrière de maçon, tailleur de pierre. Il a parfaitement bien réussi dans son entreprise, à tel point qu'en 1875, à l'âge de vingt-sept ans, il fonde sa propre entreprise à Bruxelles. En Belgique, il a réalisé de très gros travaux, comme par exemple l'hôtel de Ville de Charleroi. Il a fréquenté un architecte, qui s'appelait Théodore Ballu, et travaillé avec lui en Afrique du Nord. À l'occasion de l'amnistie en 1881 des faits de la Commune, Claude-Marie Perret rentre à Paris avec ses trois enfants : Auguste, Gustave et Claude, âgés respectivement de sept, cinq et un an. Il redémarre dans ce mouvement de constructions effrénées à Paris et sa région. D'après mes souvenirs, il inscrit ses enfants à l'École Alsacienne. Il se lance dans le bâtiment, mais il est un peu agacé par la présence des architectes qui interviennent un peu au-dessus de lui et le dirigent. En fait, cela l'agace profondément et il souhaite être complètement autonome dans le domaine de la construction. Il décide donc de faire suivre des études d'architecture à ces enfants qui vivent tout près de leurs parents, de la famille, de l'entreprise. C'est l'époque où les enfants cavalaient dans les jambes de leurs parents, et marchent dans le ciment, le mortier et la pierre. À dix-sept ans, l'aîné, Auguste, rentre à l'école des Beaux-Arts. Deux ans plus tard, c'est au tour de son frère, Gustave. À dix-sept ans, ils étaient déjà très formés dans l'entreprise et connaissaient très bien la pierre et le mortier. Ils arrivent ainsi dans un atelier d'architecture... À

cette époque, l'enseignement de l'architecture à l'école des Beaux-Arts - ce n'était ni une école ni une université - s'effectuait à partir de programmes qui étaient établis par l'école. Les élèves architectes se choisissaient un architecte qui était leur maître en composition architecturale - c'était donc un groupe d'étudiants qui choisissait un patron pour leur enseigner l'architecture. Les étudiants payaient le patron et le local. J'ai moi-même connu ce fonctionnement qui a duré longtemps, pratiquement jusqu'en 1968. On a alors commencé à intégrer les enseignements dans des organismes officiels et à créer des locaux publics pour recevoir les étudiants. Précédemment, cela se passait dans des cabanons, dans de vieux hangars, c'était un peu n'importe quoi !

Les frères Perret rejoignent ce groupe d'étudiants, qui sont des jeunes sans expérience alors qu'eux sont déjà de vieux routards ! Ils sont agacés par la formation qu'on leur enseigne alors qu'ils connaissent déjà beaucoup de choses. Malgré tout, ils sont dans l'atelier d'un dénommé Julien Guadet, qui était un homme proche de Eugène Viollet-le-Duc, de Henry Labrouste, tous ces architectes qui se sont succédé, élèves les uns des autres, tous des théoriciens de la structure, qui voulaient voir la structure exprimer l'architecture et dominer dans l'image de l'architecture. Perret a été nourri de ces éléments, et de ce fait, de l'architecture classique gréco-romaine, de l'ordre, de la symétrie et du procédé de construction. Il revenait toujours à l'histoire de la construction qui a précédé les temples grecs, lesquels étaient précédemment réalisés en bois. Les temples grecs reprenaient tous les éléments que le bois exprimait comme image, et étaient constitués des éléments essentiels, c'est-à-dire des éléments porteurs verticaux qui transmettaient les charges au sol et des éléments de liaison entre ces éléments porteurs, à savoir les poutres qui, dans l'architecture grecque, étaient les architraves et les corniches qui protégeaient les façades.

Auguste Perret et son frère étaient très amoureux des colonnes, et pour eux, l'architecture, la construction, c'était essentiellement la relation poteaux, poutres et planchers, qui venaient lier les éléments de poutres pour constituer les surfaces utiles. À leur époque, on vivait parallèlement l'avènement du béton armé. Le béton, c'est quelque chose qui couvait depuis longtemps sous diverses formes progressives. Avec l'évolution qualitative des ciments, certains se sont dit que la pierre, qui est chère, pouvait être remplacée par des blocs de béton. Cela s'est pratiqué et cela se pratique encore sous d'autres formes, mais cela a commencé de cette façon. Parallèlement, il y avait une industrie du fer d'abord, puis de l'acier, qui a établi des relations entre les ciments et les aciers. On a constaté l'affinité qui existait entre les ciments et le fer ou les aciers oxydés. Cela a donné des idées à certains, puisque le béton en tant que tel est un matériau qui possède une grande valeur de compression, mais qui n'a aucune valeur à la flexion. Dans l'association des deux matériaux, béton et acier, ils ont constaté que cela pouvait constituer des poutres, toutes sortes d'éléments utiles à la construction. À l'origine, le béton est une pâte dont on peut faire tout ce que l'on veut : la mouler, lui donner toutes formes.

Les frères Perret ont été très rapidement fort intéressés par le béton et en ont été reconnus comme les spécialistes.

À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, ils avaient environ vingt ans et étaient très précoces. Le troisième frère s'occupait de la gestion, de l'administration de l'entreprise, les deux aînés étant très avancés dans la compétence de la construction et du béton armé. Ils ont fini par constater qu'avec le seul béton armé, l'on pouvait tout faire dans la construction. Précédemment, on avait la pierre de taille ou la brique, le bois pour les parties qui travaillaient en flexion, et plus récemment le métal. Dans la période où ils ont travaillé avec leur père, c'est-à-dire les dernières années du XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'au décès de leur père en 1905, ils ont construit des immeubles de rapport haussmaniens. Le père était avant tout un entrepreneur, un homme d'affaires qui souhaitait gagner de l'argent comme tout bon entrepreneur. Il a enseigné à ses enfants la parfaite conception dans un sens d'économie, et ses enfants ont apporté une connaissance esthétique acquise à l'école des Beaux-Arts où ils ont connu de très belles réussites scolaires, mais qu'ils n'ont pas concrétisées par un diplôme car ils trouvaient cela secondaire. Il faut dire qu'ils n'avaient pas été bien reçus dans cette école. Ils y allaient pour apprendre quelque chose et travaillaient en même temps dans l'entreprise familiale. Ils n'avaient donc pas de temps à perdre, et lorsque l'on faisait des chahuts, du « foutoir » comme cela se passait à l'école des Beaux-Arts, ils n'étaient pas présents. Voilà pourquoi ils n'étaient pas bien considérés. Ils n'ont pas voulu y rester éternellement et se sont surtout occupés de l'entreprise familiale

Du temps où le père vivait, celui-ci ne voulait pas entendre parler de béton armé qu'il considérait comme un matériau vulgaire, qu'il ne connaissait pas bien et qui nécessitait des intermédiaires, des sous-traitants. Or il souhaitait tout gérer lui-même. Certains des immeubles haussmanien, réalisés en pierre de taille, sont encore visibles avenue Wagram, avenue Niel.

Cependant, dès que le père a commencé à fatiguer, ils ont un peu triché et ont introduit du béton armé. Dans le casino de Saint-Malo par exemple, ils ont fait des grands planchers en béton armé intégré à une architecture régionale et on n'y faisait pas très attention. Ils étaient obnubilés par l'idée de construire tout en béton armé, comme l'immeuble rue Franklin. Le béton n'était pas bien beau ni très considéré à cette époque et on l'habillait avec de la céramique ou différents décors, pour qu'il ne soit pas apparent. Ils ont cependant toujours considéré qu'il fallait poursuivre avec le béton, et ont fait des réalisations tout en béton, brut de décoffrage. Ce dernier exprimait une peau particulière, issue de l'image du béton et du reflet de la planche. C'est le cas de l'église du Raincy, de Montmagny et de différents édifices religieux. Il n'y a que du béton, tous les éléments accessoires, les garde-corps, le mobilier, sont en béton moulé dans lequel ils ont intégré cette notion de claustra rapportée d'Afrique du nord. Dans leurs constructions religieuses, le claustra est beaucoup plus présent qu'ici.

Ils ont également utilisé ce béton dans des réalisations industrielles en différents endroits, et ont poursuivi en cherchant à donner au béton un aspect fini. Entre temps, ils ont été appelés sur différents chantiers, où ils étaient tantôt architectes, tantôt entrepreneurs, tantôt architectes-constructeurs, car avant la Première et la Deuxième guerre mondiale, la profession d'architecte n'était pas

réglementée. Aujourd'hui, il est interdit d'être architecte, entrepreneur et promoteur.

Ils étaient souvent architectes-constructeurs. Un cas particulier est celui du théâtre des Champs Élysées. Un impresario de l'époque projetait de faire un théâtre sur cette avenue. Il avait d'abord consulté un architecte dénommé Bouvard, qui avait conçu ce projet avec une charpente métallique. Mais le client et l'architecte ne se sont pas entendus et le permis de construire a été refusé. Ce théâtre, baptisé des Champs Élysées, a finalement trouvé un terrain avenue Montaigne.

Le remplaçant du premier architecte, un belge dénommé Van de Velde, a demandé l'aide de l'entreprise Perret frères, le père étant décédé. C'était avant la guerre de 1914. Les Perret disent alors à Van de Velde que cela ne « tient pas la route » et lui donnent de telles explications que l'architecte, ulcéré, s'en va. Les deux entrepreneurs Perret se retrouvent donc avec un projet qu'ils doivent construire mais qui n'est pas défini. Le résultat est que les frères Perret construisent ce théâtre des Champs Élysées. Il est en béton pour tout l'intérieur et l'extérieur, mais la façade est habillée, car ils n'avaient pas encore trouvé le traitement pour que le béton ait une dignité permettant de le laisser apparent. Ce théâtre est donc habillé d'une pierre grise, mais la structure est en béton, avec un amalgame de plusieurs salles mêlées les unes dans les autres.

L'amélioration de l'apparence du béton nécessitait des recherches assez approfondies. Le béton est composé de mortier et d'armature. Le ciment est gris, vous pourrez le voir dans la cour pour ce qui n'a pas été traité. Selon la couleur des gravillons que l'on met dans les agrégats, quand vous enlevez la laitance, à savoir le mortier qui vient en surface, vous découvrez la couleur du béton. Ils ont longtemps étudié la granulométrie et la couleur, et ont dû fabriquer quantité d'échantillons pour trouver un aspect acceptable.

Tout ce que vous voyez ici, c'est du béton. Les colonnes, c'est du béton coulé dans un coffrage et pour obtenir une telle précision, cela devait être une véritable marqueterie, le travail d'un menuisier raffiné. De plus, ces colonnes sont galbées, comme dans l'antiquité. À l'époque, la colonne avait une base large, galbée, constituée d'éléments successifs posés les uns sur les autres et terminés par un chapiteau pour donner une meilleure assise aux poutres et raccourcir leur portée. Dans l'aile Iéna, la colonne n'avait pas besoin d'être très large, la qualité du béton ne requérant pas une grande largeur. Pour porter les poutres, là où il y a les plus grosses tensions, le mélange nécessitait beaucoup de ferraille, soit un épanouissement de la tête ; ce qui est à l'envers des colonnes que l'on peut rencontrer ailleurs.

Chez les frères Perret, tout était précédé d'un raisonnement. Ils ne faisaient pas une forme pour le plaisir, car elle était issue d'un calcul d'abord et ils en déterminaient la valeur esthétique ensuite. Mais revenons à nos colonnes, avec ce coffrage et ce galbe. Chaque colonne est travaillée, polygonale avec de multiples facettes, dont ils ont tiré les arêtes entre lesquelles ils ont fait boucharder la surface, c'est-à-dire qu'avec un marteau à plusieurs pointes, ils ont fait tomber toute la laitance. Pour y parvenir et obtenir des galons aussi nets, il fallait une précision et une patience exceptionnelles ! Tout cela a été fait dans les années

1937, 1938 et 1939, pendant et après le Front Populaire, avec des grèves, des attentats... Voilà des architectes entrepreneurs qui travaillaient en tant que particuliers et qui sont allés au bout de leur objectif, même s'ils y sont allés de leur poche. Il ne serait plus possible aujourd'hui de mener ce type de projet de qualité, synonyme de ruine !

Le souci des Perret était de revenir aux temps anciens. Quand les hommes ont quitté leur caverne et qu'ils ont essayé de se faire des abris, je n'y étais pas, mais il est probable qu'ils ont dû commencer par assembler des branches pour les stabiliser. Ils ont d'abord fabriqué une structure, puis pour affiner leur protection ils ont utilisé ce qu'ils avaient sous la main. Si on décompose ces origines, il y a une structure et une peau. Il faut qu'il en résulte un espace utile au sol et un volume utile en élévation.

Les frères Perret sont donc obnubilés par cette démarche, que l'on retrouve chez les Grecs à travers les colonnes, les poutres et un sol libre. La théorie de la construction, selon Auguste Perret, c'est d'abord la structure - poteaux, poutres et dalle. Dans l'école qu'il a fréquentée, on mettait en valeur les structures de l'architecture qui ont précédé l'architecture classique en France.

L'époque romane et l'époque gothique ont vraiment été celles d'une architecture française. Comme on n'avait que de la pierre ou du bois en ce temps là, il fallait, avec la pierre, réaliser un peu tout, les parois comme les couvertures. On a donc débouché sur la voûte. La voûte poussait, chez les Romains, donc il fallait faire de gros murs ; quand les gros murs poussaient trop, il fallait des contreforts et le souci a été d'ouvrir ces gros murs. À l'époque, on n'avait pas de calculateurs, on avait des sensations, des intuitions, et l'on a fini par comprendre quels étaient les transferts de charge, avec le temps, on a compris que l'on pouvait réaliser des arcs par assemblage de pierres sous structure en charpente, que l'on arrivait à créer des vides qui ont généré les grands fenestrages de l'époque gothique.

Tout cela a constitué la formation des frères Perret, qui l'ont transcrite dans leur démarche, tout en se référant aux temps plus anciens de l'époque grecque si bien que la règle était toujours poteaux, poutres, dalle.

Cette démarche a été poussée à l'extrême dans la reconstruction du Havre. Après la guerre, c'est en effet Auguste, l'aîné, qui a été nommé architecte en chef du Havre, sachant qu'il a aussi été président de l'Ordre des architectes. Il était accompagné d'un groupe d'architectes qui ont tous participé au chantier sous sa direction, sur une trame qu'il avait définie et une ordonnance qu'il avait communiquée : tout ce monde-là a suivi ses règles. Cela a donné le Havre, qui est un témoin de cette période et constitue la plus importante opération de reconstruction que l'on ait faite en France, classé récemment au patrimoine mondial de l'Unesco. Il y a eu des critiques, cela plaît ou pas, mais Le Havre reste un exemple très important de cet après-guerre.

En passant, je citerai un autre architecte qui a fait beaucoup parler de lui, parallèlement à Perret puisque, dans un sens, ils étaient opposés tout en étant proches. Il s'agit de Le Corbusier, qui a travaillé chez Perret, pas tellement comme élève, mais plutôt comme collaborateur. Ils s'estimaient beaucoup mais avaient des démarches tellement opposées que Le Corbusier est parti vivre sa

vie. Il était lui aussi un grand homme du béton mais il faisait du « béton plastique ». J'entends par là que son but n'était pas de faire uniquement de la structure, mais d'aboutir à un ouvrage complet en béton, avec la brutalité du béton tel qu'il se présentait au coffrage et qu'il laissait apparent.

Il voulait que ses œuvres soient puissantes. Les Allemands, en 1957, ont fait une exposition d'architecture à Berlin avec une unité d'habitation de Le Corbusier en béton coffré en tôle. Le résultat était assez horrible car si la brutalité de la peau de béton de Le Corbusier donnait une valeur à cette unité d'habitation, la tôle rend celle de Berlin glaciale et assez épouvantable !

Le Corbusier et Perret s'estimaient. Perret rejetait l'architecture de son temps, et a eu un parcours un peu solitaire dans cette époque moderne. Il y a eu toute l'école moderne, dont la base était un peu le Bauhaus allemand, où tout un ensemble d'architectes et d'artistes s'étaient groupés autour d'une théorie sur l'architecture, la peinture etc., produisant une architecture cubiste de grands plans, de grands parallélépipèdes, de grandes ouvertures...

Tout cela, c'était du béton, mais c'était blanchi, avec de la menuiserie métallique, tout à fait en opposition avec Perret. Lui mettait d'abord en place ses poteaux, ses poutres et ses dalles et fermait après, l'objectif étant d'avoir des surfaces utiles et des volumes. Lorsqu'il fermait, c'était indépendant des poteaux et il faisait une autre peau, une double peau à l'intérieur de laquelle il avait la possibilité de passer tous les réseaux. Tout cela, vous pourrez le voir dans l'aile Iéna où vous pourrez appréhender tout ce qui se passe à l'intérieur de ce bâtiment.

Ces éléments de remplissage, au-delà de la structure, déterminaient les parties pleines et les parties vitrées pour donner la lumière nécessaire, mais Perret ne voulait pas faire que du vitrage. Dans l'aile Iéna par exemple, il y a des gaines d'air creuses dans la ligne des poteaux et des poutres, qui descendent jusqu'aux tréfonds sous le plancher le plus bas et vont jusqu'au point le plus haut.

En fait, Perret intégrait tout dans ses structures et considérait qu'il devait libérer le plus possible d'espace au sol. Le béton tel qu'il s'en est servi est toujours utilisé, mais de façon complètement différente parce que, par la suite, on a mécanisé son utilisation, on l'a industrialisé pour différents objectifs, comme faire de l'habitat rapidement, le moins cher possible ; on a conçu des coffrages, des tunnels métalliques, on faisait des voiles au lieu de faire des poteaux... Or, les poteaux, c'est quand même beaucoup plus intéressant ! Initialement destiné à un musée des travaux publics, ce bâtiment permet de libérer complètement les sols, à rebours de l'usage contemporain du béton armé qui contraint l'utilisation du sol pour y monter des murs. Et les utilisateurs demandent après à l'architecte : « *Est-ce que je peux ouvrir un mur là ?* ». Il est certain que le système poteaux/poutres est toujours valable, mais il est certes beaucoup plus coûteux.

Par ailleurs, Perret avait quand même des idées fixes. Par exemple, il avait horreur des baies horizontales parce que cela ne correspond pas à la position humaine. Quand il fait de l'habitat, il considère qu'une fenêtre doit être verticale parce que l'individu se présente verticalement. Il a un peu imposé cela dans tout

ce qui était habitat et c'est assez systématique, répétitif et peut-être un peu monotone.

Quand on a trop intégré de règles, elles finissent par nous contraindre. De fait, toute l'architecture française, que l'on admire beaucoup, n'a fait pendant cinq siècles - ce à quoi s'opposait beaucoup Perret - que plaquer l'image d'architectures gréco-romaines sur des murs en maçonnerie, qui n'étaient qu'un vocabulaire de décor et n'avaient rien à voir avec la construction. Sans doute ne s'en rend-on pas bien compte quand on voit toutes ces constructions classiques, mais si vous les examinez de près, ce sont des mensonges architecturaux. Cela ne porte rien, ce n'est que du décor, mais c'est un décor issu de l'architecture gréco-romaine.

En revanche, l'aile Iéna, elle, a de véritables relations avec cette architecture gréco-romaine. Les colonnes, l'entablement, le soubassement, tout cela est classique.

Auguste Perret en est arrivé là parce qu'il a considéré que le béton armé lui donnait la liberté de la portée entre poteaux, ce qui n'était pas le cas précédemment lorsque l'on voulait agrandir un édifice. Les Grecs avaient un entrecolonnement compatible avec la pierre. Ils avaient des pierres marbrières dures, solides, qui permettaient de porter de colonne à colonne, mais ils ne pouvaient pas augmenter l'entrecolonnement. Ensuite, on a inventé la platebande clavée, à savoir des pierres comprimées les unes contre les autres, qui permettent d'aller plus loin. Quand on avait des plates-bandes, on mettait de la ferraille dedans, avec l'inconvénient de n'être pas mêlée : elle rouillait et attaquait la pierre, ce qui provoquait des catastrophes. Grâce au béton, on a construit des arcs extraordinaires ! Sa mauvaise réputation, depuis des dizaines d'années, me paraît donc injustifiée.

*(Applaudissements.)*

**M. le Président.** Monsieur Macel, vous pourriez nous donner envie d'être architectes ! Quoi qu'il en soit, soyez tous attentifs à la beauté de ces constructions en béton. C'est absolument magnifique !

**Mme Jeannel Dabry de Thiersant**, membre du groupe environnement et nature. Comme à Amiens, il existe à Grenoble une Tour Perret, construite par Auguste Perret, à qui les naturalistes ont donné une nouvelle destination, puisqu'on y a installé un nichoir à faucons pèlerins !

**M. le Président.** M. Macel sera à notre disposition, dans la salle Hypostyle pour poursuivre la découverte de ce bâtiment magnifique.

Ce matin, nous avons demandé à entendre M. Alain Lamassoure. Comme nous allons être reçus par M. Staffan Nilsson, président du Comité économique et social européen, avec une délégation de vingt-trois membres, nous avons appelé l'attention sur la nécessité d'un élan européen, qui aujourd'hui fait défaut.

Je vous remercie d'avoir participé à cette séance plénière. Je vous souhaite une bonne fin de journée.

*La séance est levée à 16 heures 20.*

*Prochaine séance le mardi 26 avril 2011.*